

LE PERCENEIGE



FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 24 juin, Mister Moon le duo de musique, Pop, funk et rock a animé la soirée perceneigeoise. Pari réussi pour cette 1^{ère} Fête de la Musique qui s'est déroulée dans le Parc de l'École de Plessis du Mée.
(Voir en page 20)



LA KERMESSE DE L'ÉCOLE prévue Samedi 1^{er} Juillet a été reportée au lendemain dimanche pour cause de météo. Le spectacle, la remise des diplômes aux CM2 et les livres offerts par la municipalité et remis par Alexis Poulain 1^{er} Adjoint, sans oublier les activités diverses de la journée.





Chers Administrés (es)

Nous démarrons à nouveau une période estivale sous le soleil qui nous permet le bon déroulement des activités de plein air. La municipalité se réjouit du dynamisme des Associations lors de leurs manifestations, gage de vitalité de notre commune. Notre première fête de la musique a connu un beau succès et nous nous en réjouissons. Je remercie par ailleurs mes deux adjoints et un conseiller municipal pour l'aide apportée dans l'installation des stands ainsi que Jean-Claude et Yves toujours présents.

Durant cette période, on aime recevoir ses amis dans la joie et la bonne humeur, je vous rappelle à quel point il est important que ces moments de convivialité aient lieu dans le respect du voisinage.

Les fenêtres, (au nombre de 57) ainsi que les portes d'entrées de l'école vont être changées mi-juillet et les travaux dureront environ un mois.

Le dossier de l'assainissement est lancé, nous attendons le retour des administrations pour les subventions, nous vous tiendrons informé dans le prochain numéro du journal.

En ce qui concerne l'agence postale, les travaux sont presque terminés et son ouverture est prévue pour le 18 septembre. Nous attendons le retour de la Préfecture pour avoir l'autorisation d'ouvrir au public.

La municipalité organise le 13 juillet au soir, un repas sur inscription. Un orchestre professionnel animera cette soirée dans le parc de Plessis du Mée. Un flyer a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Nous espérons vous voir nombreux, aussi venez participer à ce moment plein de convivialité et qui permet de nous retrouver.

Je vous souhaite un très bel été.

Florence GESSERAND, Maire de PERCENEIGE

Permanence des Élus

Florence GESSERAND, Maire, Présidente d'office de Toutes les Commissions,	sur Rendez-Vous
Alexis POULAIN, 1 ^{er} Adjoint CCYN, Personnel et Matériel, Service des Eaux et Assainissement, Voirie et Cimetière, Urbanisme,	sur Rendez-Vous
Françoise CHÉREAU 2 ^{ème} Adjointe Fêtes, Évènements Culturels, Relations avec Associations, Affaires Sociales, Bâtiments et Sécurité, Journal et Site Internet,	sur Rendez Vous
Jean-Luc LÉGER, 3 ^{ème} Adjoint Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, Eau et Assainissement, Voirie et Cimetière.	sur Rendez-Vous



SOMMAIRE

- P 1 UNE,
- P 2 Édito du Maire, Permanence des Élus, Sommaire,
- P 3 Commémoration du 8 Mai
- P 4, 5, 6 Compte rendu séance Conseil du 30/03/2023
- P 7 Inauguration de l'EHPAD de Sergines après travaux
- P 8, 9 Info Mairie
- P 10, 11 Compte Rendu Séance Conseil du 26/05/2023
- P 12, 13 l'Ecole et la Kermesse
- P 14, 15 Vie Communale,
- P 16, Fête de la Musique, Assemblée Nationale,
- P 17 Spectacle de la Troupe de Danse Tourne'sol
- P 18, 19 Alors est-ce l'Yonne ou la Seine ?
- P 20, 21 Eugène Aubert et Albert Boucher
- P 22 Recettes Périgourdines d'Annie
- P 23 Page jeux
- P 24 Info Utiles



Directrice de la Publication : Florence GESSERAND, Secrétaire de Rédaction : Françoise CHÉREAU,
Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Perrine GÂTEAU, Frédéric FAURE, Yves EIMERY,
Jean-Claude MAURIS, Nathalie TONNEAU, Frédéric WAELTERLÉ, les INSTITUTRICES de l'ÉCOLE.
Mairie de PERCENEIGE 21, rue des Glycines 89260 - PERCENEIGE - Courriel : mairie-perceneige@wanadoo.fr
Tirages : 550 exemplaires - Imprimeur GRAPHY à THEIZÉ (69620)

COMMEMORATION du 8 MAI à GRANGE LE BOCAGE

Les Anciens Combattants lors de la cérémonie commémorative avec M Georges Mainguy Porte-Drapeau et Mme la Maire : Florence Gesserand.



Les Anciens Combattants avec de G à D :

Norbert Mollereau était basé à Tizi Ouzou et était sur place lors du putsch d'Alger en avril 1961. C'est son équipe qui était chargée de traverser la montagne avec des mules pour ravitailler les Soldats en nourriture.

Roger Poulain a été en Algérie de 1960 à 1962. Il était basé à Reggane qui se trouve être la ville du 1^{er} essai nucléaire français en 1960. Il est titulaire de la Croix du Combattant et de la médaille commémorative d'Algérie.

Pierre Majcher a été débarqué à Alger en février 1961., et il était basé au sud d'Alger à la frontière marocaine. Il est nommé au grade de Caporal en juillet 1960 et au grade de Sergent en janvier 1961. Libéré en avril 1962, il est titulaire de la médaille commémorative d'Algérie.



La Cérémonie Commémorative de la Fête de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée à Perceneige dans le village de Grange le Bocage pour cette année 2023. Les cérémonies commémoratives ont lieu chaque année dans un des différents villages de la commune. Florence Gesserand Maire de Perceneige a présidé la cérémonie assistée par Alexis Poulain et Frédéric Faure Maître de Cérémonie. Le dépôt de gerbe a été effectué par Mme le Maire assistée de 2 jeunes : Antonin et Tom l'ensemble des Perceneigeois étaient invités au verre de l'amitié servi dans la salle polyvalente.

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Mars, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie à PERCENEIGE, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence GESSERAND, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Dominique PEZET qui donne pouvoir à Monsieur Franck GESSERAND.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Frédéric FAURE.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, sans observation ni réserve, le compte de gestion de la commune 2022 du Service de Gestion Comptable de Sens.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget de la commune et constate l'excédent de fonctionnement de 231 942,56 € et un déficit d'investissement de 27 008,06 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de 196 942,56 € sera affecté au compte 002 et l'affectation du résultat de 27 008,06 € sera inscrite au compte 1068.

M. Frédéric FAURE aurait aimé qu'une présentation des comptes 2022 soit faite en amont, afin de préparer le travail de construction du budget 2023.

VOTE DES AMORTISSEMENTS ET LEUR DUREE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement de nomenclature, il est nécessaire de valider les amortissements et leur durée.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les immobilisations incorporelles du compte 204 seront amorties de la manière suivante :

- 204 Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études pour une durée de 5 ans
- 204 Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments et installations pour une durée de 15 ans
- 204 Subventions d'équipement versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national pour 30 ans

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant les besoins en investissement et la baisse des dotations de l'Etat, le maire propose une augmentation égale de l'ensemble des taxes à 1 %. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte par 14 voix pour et 1 abstention.

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023 ET MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire, rappelle que le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 963 842,56 € et en recettes et dépenses d'investissement à 378 971,62 €.

Monsieur Frédéric FAURE indique que le travail de construction du budget 2023 fut de nouveau tardif, et que certains éléments auraient dû être portés à notre connaissance, tels que le tableau des emprunts ou l'évolution de la trésorerie.

Madame Linda MAISANO souhaite que le budget soit inscrit dans un programme sur plusieurs années afin d'avoir une vision plus globale et lointaine.

Monsieur Noël CHARPENTIER et Madame Delphine GILLOPPÉ trouvent que ce budget est construit sur des bases imprécises, en particulier en recette de subvention et de devis.

Les investissements prévus sont le changement des ouvrants à l'école, les travaux pour l'agence postale, l'installation de columbarium dans les cimetières et le solde concernant l'équipement des éclairages publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 12 voix pour et 3 abstentions.

Madame le Maire donne lecture de la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement suite au passage à la nomenclature M57.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité les mouvements de crédit de chapitre à chapitre et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, sans observation ni réserve, le compte de gestion de l'eau et assainissement 2022 du Service de Gestion Comptable de Sens.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget de l'eau et assainissement et constate l'excédent de fonctionnement 128 605,73 € et un excédent d'investissement de 1 735,65 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de 98 605,73€ sera affecté au compte 002.

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire, rappelle que le budget de l'eau et assainissement s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 421 605,73 € et en recettes et dépenses d'investissement à 1 088 421,38 €. Le budget de l'eau et assainissement est voté à l'unanimité.

CHOIX ORGANISME BANCAIRE POUR EMPRUNT « TRAVAUX LOGEMENTS PLESSIS DU MEE »

Madame le Maire présente deux propositions d'emprunt concernant les travaux des logements de Plessis du Mée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions, autorise le Maire à signer le contrat auprès de la Banque Populaire à l'unanimité sur une durée de 5 ans avec des échéances

trimestrielles et un taux fixe de 3,88 % (avec amortissement fixe du capital).

Les frais de dossier s'élèveront à 150,00 €.

DEVIS TRAVAUX A L'ECOLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire informe le Conseil que suite à une réunion des bâtiments, la commission propose de retenir les devis suivants pour les travaux de l'école :

- Pascal FERRIEN pour un montant de 70 638,51 € HT (Pose de 7 portes, 57 fenêtres et 7 volets roulants solaires) le Conseil accepte à l'unanimité
- EG2B 89 pour un montant de 11 270,00 € HT (Fourniture et pose de gouttières) le Conseil accepte à l'unanimité
- BRICOMAN pour un montant de 2 500,30 € HT (isolation) 14 voix pour et 1 contre

Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder aux demandes de subventions au titre de Villages de l'Yonne (département) et la DETR (Etat).

AVENANT AU MARCHÉ DE RESTAURATION API

Madame le Maire présente un avenant au marché de restauration API. Les coûts des matières premières augmentant, le prestataire de livraison en liaison froide nous informe d'une hausse de ses tarifs.

Le tarif primaire est à 3,02 € HT et le tarif adulte à 3,07 € HT (avenant valable du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer cet avenant.

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE AVEC LE COPE DE LA LOUPTIERE THENARD

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de fournitures d'eau potable en gros entre la régie du SDDEA - COPE de La Louptière Thenard et la Commune de Perceneige.

Après avoir étudié et délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Mme le Maire à procéder à sa signature.

CONVENTION FOURNITURE D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT MIXTE SENS NORD/EST POUR SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

La commune de Saint Maurice aux Riches Hommes a transféré sa compétence « eau potable » au

Syndicat Sens Nord Est / sources des Salles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour et 3 abstentions l'avenant et autorise Mme le Maire à procéder à sa signature.

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR UN CHEMIN AVEC SPIE

Madame le Maire présente une convention de passage pour accéder à un pylône (relais de téléphonie mobile) sur le lieu dit Les Champagnes, parcelle cadastrée TE 21 pour le compte de Cellnex France Infrastructure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention de passage et autorise Mme le Maire à procéder à sa signature.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition qui lui a été faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS pour un montant de 234 € et le passage des lignes téléphoniques ORANGE pour un montant de 2 016,73 €.

VENTE MAIRIE SOGNES

Madame le Maire donne lecture d'une proposition d'achat de la mairie de Sognes pour un montant de 18.500 €.

Les Domaines avaient estimé le bien à 25.000 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Après consultation auprès de ces services, les collectivités territoriales ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Les Conseillers chargent le Maire de procéder aux formalités administratives et l'autorisent à signer chez le notaire.

ATTRIBUTION PARCELLE XP 16 EN LOCATION

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu 3 candidatures pour l'attribution de la parcelle XP16 à la location.

Madame le Maire présente chaque candidat, puis le conseil procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, cette parcelle est attribuée à M. Clément GILLOPPÉ (avec 6 voix).

Le Conseil charge le Maire d'établir le bail rural et l'autorise à signer.

INFORMATIONS DIVERSES

Dossier Assainissement : Monsieur Alexis POULAIN se questionne sur la manière de procéder de l'agence d'études concernant le dossier d'assainissement.

Le DCE étant en ligne depuis une quinzaine de jours alors que la commune n'a pas été consultée au préalable.

Col de cygne : Madame le Maire a chargé Madame Delphine GILLOPPÉ de préparer un courrier pour référencer les exploitants de parcelle sur la commune et qui utilisent les cols de cygne car nos données ne sont plus à jour depuis plusieurs années. Madame Delphine GILLOPPÉ donne lecture du courrier et le conseil valide celui-ci.

Conseil d'Ecole : Madame Perrine GATEAU fait un compte rendu du dernier conseil d'école.

La kermesse de l'école aura lieu le 1^{er} juillet.

Un arbre (chêne) sera planté à la Toussaint.

L'effectif de septembre prochain est estimé à 64 élèves

Mlle Etienne souhaite récupérer pour sa classe quelques meubles se trouvant à la médiathèque.

Déchèterie Bray/Seine : La déchèterie de Bray sur Seine est de nouveau ouverte.

Réunion fibre : Les poteaux installés entre Courroy et Saint Maurice aux Riches Hommes ainsi que ceux entre Plessis du Mée et Courceaux vont être démontés.

Les désordres entre Vertilly et Plessis du Mée vont être rétablis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Perceneige, le 30 Mars 2023.

Le Maire, Florence GESSERAND

2^{ème} INAUGURATON DE L'EHPAD de SERGINES

L'établissement a une capacité d'hébergement permanent de 78 places, et des séjours à durée déterminée sont proposés.



Menacé de fermeture en 2014, l'EHPAD (Établissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes) de Sergines est totalement rénové en 2023. Vendredi 12 mai 2023 L'EHPAD « Les Champs Blancs » à Sergines a été inauguré pour la deuxième fois, (la 1^{ère} ayant eu lieu au printemps 1991) après de très importants travaux de rénovation. Le montant de l'investissement est de 5 956 135 €uros, financé par un emprunt du SIVOM de Sergines (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) dont Perceneige fait partie et de subventions diverses. L'établissement est géré par la Fondation Partage et Vie. La Résidence remplit désormais toutes les conditions nécessaires à un cadre de vie adapté au confort des résidents.



Au centre, Mme Madeleine Roy résidente depuis plusieurs années aux Champs Blancs, mais aussi Présidente du conseil de la Vie Sociale a eu l'honneur de couper le ruban inaugural, en présence de personnalités avec de G à D : Alexandre BOUCHIER Conseiller Départemental de Thorigny sur Oreuse et Vice-Président du Grand Sénonais, André PITOU Maire de Sergines et Président du SIVOM entre Yonne et Oreuse, Catherine RAY Directrice de l'EHPAD, Julien ODOUL Conseiller Régional de Bourgogne Franche Comté et Député de l'Yonne, Bruno DOERLER de la Fondation Partage et Vie, (sont absents sur la photo : Claude JANDEL Professeur en gériatrie et Patrick BLIN conseiller régional)

D'une surface moyenne de 25 m², les chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée aux personnes à mobilité réduite avec des lavabos à poignées ergonomiques très appréciées des résidents. Des studios de 48 m² peuvent accueillir les couples.



L'Etablissement comprend un coin bibliothèque, un salon de coiffure, une salle de télévision et une salle d'animation avec diverses activités : gymnastique douce, ateliers de cuisine, médiation animale, loto, etc...

Les repas sont élaborés sur place et le restaurant est ouvert aux proches. Tout est mis en œuvre pour que chaque résident puisse se sentir « à la maison ».



Une grande terrasse a été aménagée et L'EHPAD bénéficie d'un parc paysager très agréable qui permettra à tous les résidents de profiter de ce bel environnement durant la période estivale.



INFO MAIRIE

VOS FACTURES D'EAU ONT SUBI UNE HAUSSE, ON VOUS EXPLIQUE POURQUOI...



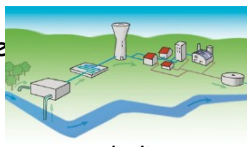
Dans les comptes de notre commune, l'eau a un budget spécifique qui doit s'équilibrer. En France les consommateurs ne paient pas l'eau, qui est une ressource naturelle, mais ils rémunèrent le service des eaux de leur commune qui implique un processus complexe et coûteux.

Pour la distribution de l'eau, il est nécessaire de pomper, canaliser, mesurer, et entretenir le réseau qui dans nos villages date de sa création, soit plus d'une centaine d'années.

Les services qui contribuent au traitement de l'eau sont rémunérés pour :

Le contrôle qualité, le pompage et l'électricité, le stockage, la distribution (tuyaux, vannes) et l'entretien du réseau.

Pour traiter les eaux usées il faut avoir un réseau de collecte. Perceneige ne compte pas moins de **6 stations d'épuration**. Cet ensemble est de la compétence de notre commune et ce sont nos **Agents Territoriaux** qui ont en charge l'ensemble de la gestion de l'eau potable et des eaux usées. En 2023, le prix de l'eau a subi une hausse dans de nombreuses communes y compris la nôtre. L'ensemble du conseil municipal a décidé de cette augmentation par délibération du 12/05/2022. A Perceneige, le prix du m³ d'eau est de **5.34 €uros pour 2023** toutes taxes et assainissement compris, mais hors Abonnement, car ce montant est fixe et varie d'une commune à l'autre... Pour information le prix du m³ d'eau est de pour 2022 : 3.10 € à Sergines, 3.89 € à Sens, Paron et Soucy, 4.58 € à St Denis-lès-Sens, 4.61 € à Theil sur Vanne. Nous sommes une commune **très dispersée géographiquement** qui comporte donc **6 Stations d'épuration**, ce qui implique un coût d'entretien beaucoup plus élevé que dans les autres communes icaunaises qui elles n'en ont qu'une seule.



LA RÉABILITATION DES RÉSEAUX EST EN COURS DEPUIS 2012.

Depuis plusieurs années le réseau d'eau a été réhabilité en partie, avec la création d'un « Réservoir sur Tour » qui a été mis en service en décembre 2017. Celui-ci a un réservoir de 200 m³ sur une tour de 16 mètres. Le coût de ce chantier s'est élevé à 2 666 000 €uros.



Cet investissement a bénéficié de financements de l'État (au titre de la DETR), de l'agence de l'eau et du conseil départemental. La part de la commune, soit 42 % de l'investissement, est amortie par un emprunt courant sur 15 ans.

L'ensemble de ces investissements engendre des remboursements d'emprunts conséquents. La station d'épuration a été réhabilitée à Grange le Bocage. La mise aux normes des 5 stations d'épuration des autres villages devraient être la prochaine étape de gros travaux.

Actuellement tous ces réseaux sont traités en régie, mais il est parfois nécessaire de faire appel à des entreprises extérieures pour des réparations ou fuites importantes. Dans ce cas, les intervenants extérieurs entraînent un surcoût financier pour notre commune.

A partir de 2026, la Communauté de Communes Yonne Nord devrait prendre la gestion de l'eau en totalité pour toutes les communes Yonne nord.

Station de Courceaux



RAPPEL, le montant des impayés des factures d'eau s'élèvent à 42 754.69 €uros au 8 juin 2023, (ce montant porte sur plusieurs années de non-paiement). La mensualisation n'existe pas dans ce domaine mais un échelonnement peut être mis en place en accord avec la Trésorerie de Sens. Si vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture d'eau, rapprochez-vous des services concernés, qui ne manqueront pas de vous guider.

INFO MAIRIE



MAIRIE DE PERCENEIGE 21, rue des Glycines
89260 - Villiers Bonneux PERCENEIGE
Tel 03.86.88.44.15 - mail : mairie-perceneige@wanadoo.fr
Les secrétaires de Mairie : GAËLLE et ÉLODIE
Jours et Horaires d'ouverture de la Mairie



Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h - 12 h	10 h - 12 h - 14 h - 17 h	10 h - 12 h	10 h - 12 h

La Mairie sera fermée le Samedi 15 juillet 2023, puis pour les congés d'été du Lundi 14 au Samedi 19 Août 2023 ainsi que le Jeudi 24 Août 2023 Après-Midi.

AGENDA, À VOIR, à FAIRE

- Jeudi 13 Juillet 2023, Repas Républicain et Concert Malgache
- Lundi 4 Septembre 2023 Rentrée Scolaire,
- Samedi 16 et Dimanche 17 Septembre 2023 les 24 heures TT de Fontaine Fourches,
- Samedi 7 Octobre 2023 Loto Salle Polyvalente à Villiers Bonneux,



Venez participer à la FÊTE DU 13 JUILLET 2023

La municipalité organise dans le **PARC DE L'ÉCOLE 14**, rue des Troènes à Plessis du Mée une soirée **CONCERT** avec le groupe malgache « **TOVONDAHY** ». Un **REPAS** à 19 h vous sera proposé sur réservation avec son règlement **uniquement** par chèque à l'ordre «Le Clément» auprès de la Mairie de Perceneige.

Date limite d'inscription le 10 juillet 2023

MENU

Adultes : PAËLLA cuite sur Place au Feu de Bois et GLACE Maison 16 €

Ou MERGUEZ Maison, FRITES et GLACE Maison 14 €

Rosé 2.50 € le verre - 10 € la Bouteille

Bière pression de la Brasserie Larché

Enfants : CHIPOLATAS Maison, FRITES et GLACE Maison : 10 €

Boissons sans alcool offertes par la Mairie



Votre Mairie a mis en place l'application mobile LOCALITI afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur le site. Actualités, Agenda des événements, Alertes sanitaires ou météo : recevez une notification et consultez leurs mises à jour. Télécharger gratuitement l'application mobile via Google Play ou App Store, géolocalisez-vous et recherchez la localité de votre choix par son nom. Abonnez vous à leurs informations en les registrant dans vos favoris. A très Bientôt sur LOCALITI

SEANCE DU 26 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 Mai, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie à PERCENEIGE, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence GESSERAND, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Dominique BOURGOIN qui donne pouvoir à Monsieur Frédéric FAURE et Madame Linda MAISANO qui donne pouvoir à Monsieur Alexis POULAIN.

Le secrétariat est assuré par Madame Françoise CHEREAU.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2023 approuvé à l'unanimité.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire indique qu'une réunion de commission s'est réunie et qu'une décision d'arrêter ou de suspendre les travaux avait été envisagée. Madame le Maire dit avoir pris contact avec Mme VERGRIETE pour en connaître les modalités.

Madame le Maire donne la parole à Mr Frédéric FAURE qui présente un plan pluriannuel d'investissement sur le budget de l'eau réalisé par ses soins ce qui permet d'avoir une vision à long terme du coût réel supporté par la commune. Il explique aussi qu'il ne serait pas opportun d'arrêter les travaux d'autant plus que le tarif de l'eau et assainissement ont été récemment augmentés.

Après plusieurs échanges le Conseil Municipal décide de continuer les travaux.

Le Conseil Municipal accepte par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le choix de l'entreprise SOGEA concernant le lot n°1 : réhabilitation de réseaux d'assainissement des hameaux de Villiers-Bonneux, Vertilly et Plessis-Du-Mée pour un montant de 749 853,40 € HT.

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions le choix de l'entreprise CIVB concernant le lot n°2 : réhabilitation du poste de refoulement pour un montant de 76254,81 € HT.

Le Conseil Municipal accepte par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le choix de l'entreprise JUHEL concernant le lot n°3 : contrôle du réseau EU accréditation Cofrac pour un montant de 25320,00 € HT.

CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE ARMOIRE OPTIQUE AVEC YCONIK

Madame le Maire présente une convention d'YCONIK concernant l'implantation d'un SRO sur la commune de Perceneige. Il s'agit d'une régularisation car le SRO est déjà installé à Grange-Le-Bocage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CONVENTION REPARTITION DES CHARGES SIVOM

Madame le Maire indique que le service de gestion comptable (SGC) de Sens a demandé au SIVOM de

signer une convention avec les communes ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) membres du SIVOM pour la répartition des charges.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative suite à une remarque de la trésorerie sur le budget de la commune :

Compte 672-042 -1687,64€ (dépenses)

Compte 6761-042 -18312,36€ (dépenses)

Compte 775 -20000,00€ (recettes)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

EMPRUNT TRAVAUX ECOLE

Madame le Maire indique qu'un emprunt est nécessaire pour régler les acomptes des entreprises pour la rénovation de l'école. Madame le Maire propose d'emprunter un montant de 110000,00 € avec la condition d'un remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour et 4 abstentions.

Mme Delphine GILLOPPE indique s'abstenir non pas pour l'emprunt mais par le manque d'informations concernant le montant des subventions et le fait que les banques n'aient pas été contactées avant cette réunion de conseil.

DEVIS PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Madame le Maire présente 2 devis concernant le remplacement du photocopieur mairie ainsi que celui de l'école. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société J Diffusion pour la location d'un photocopieur 3822 pour la mairie et celui actuellement à la mairie ira à l'école de Perceneige pour un montant global de location à 327,00 € HT trimestriel. Le coût de la copie noir et blanc est de 0,0039 €HT et celui de la copie couleur est de 0,039 € HT.

TARIFS ET REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE

Après présentation des charges de fournitures et mains d'œuvre de la cantine scolaire, Madame le Maire propose une augmentation de 0,30 € du prix de repas. Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une hausse des tarifs par le prestataire

API au 01.03.2023 (3,02 € HT au lieu de 2,75 € HT) et qu'une nouvelle hausse interviendra à partir du 01 septembre 2023.

Un tarif unique pour les enfants : 4,50 €.

Avec une réduction de 0,30 € par repas pour le 2^{ème} enfant puis une réduction de 0,45 € par repas à partir du 3^{ème} enfant de la même famille fréquentant la cantine.

2,00 € par enfant pour la surveillance du midi à la cantine pour les enfants dont les parents fournissent le repas pour raison médicale. 5,50 € pour les adultes.

Le prix de revient avec main d'œuvre d'un repas pour l'année 2022/2023 est de 9,48 € pour 5003 repas servis. La Commune prend à sa charge une part importante en sachant que les charges EDF et les produits d'entretien ne sont pas comptabilisées dans le prix de revient.

Le Conseil Municipal accepte par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions l'augmentation des 0,30 centimes pour le prix du repas enfant et adulte.

Frédéric FAURE conscient de la charge financière importante pour la municipalité des frais de restauration de cantine, considère que nos enfants tout comme nos anciens méritent une attention particulière justifiant de la non augmentation des tarifs.

Concernant le règlement de cantine, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Pour la garderie communale, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

2,55 € le matin

3,05 € le soir

5,10 € la journée (matin + soir)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le maintien de ces tarifs.

DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES

Suite à une circulaire préfectorale la commune doit désigner un référent déontologue avant le 01 juin 2023. En effet, l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques

Par manque d'informations madame le Maire propose de reporter la décision ultérieurement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Piézomètres : Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par Messieurs François et Mathieu CORMEROIS concernant le démantèlement de deux piézomètres situés sur la parcelle VL 09 à Vertilly.

Mme Delphine GILLOPPE demande à ce que madame le Maire contacte Mme Vergriette (ATD) afin de savoir quelle entreprise a réalisé les travaux puisqu'elle est en charge du dossier depuis le début du projet.

Station d'épuration Plessis-Du-Mée : Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par Mme Geneviève BOURGOIN concernant le problème de déversement des eaux usées de la station d'épuration dans son terrain ainsi que dans celui de l'agriculteur voisin. Madame le Maire répond qu'une commission doit se réunir en présence de Mme Geneviève BOURGOIN afin de trouver une solution à ce problème récurrent.

Travaux à la Tuilerie : Madame le Maire donne la parole à Mr Guillaume BILLON. Il présente une facture de la société EUROVIA concernant les travaux de son entrée personnel. Mr Guillaume BILLON a profité des travaux de voirie sur la route de la Tuilerie pour solliciter cette entreprise à titre personnel et à ses frais. Afin d'éviter toute ambiguïté Mr Guillaume BILLON préférerait apporter cette précision.

Columbariums : Madame le Maire présente la photo des futurs columbariums de la commune.

Fête de la musique : Madame le Maire indique que la fête de la musique aura lieu le samedi 24 juin 2023 dans le parc de Plessis-Du-Mée.

Kermesse école et spectacle Tourne'Sol : Madame le Maire indique que la kermesse de l'école se déroulera le samedi 01 juillet 2023 et que le soir aura lieu le spectacle Tourne'Sol.

Chorale : Madame le Maire indique que le spectacle de la chorale aura lieu le vendredi 16 juin à Villiers-Bonneux.

Chemin communal : Suite à la demande d'une administrée Mr Noël CHARPENTIER demande quand le chemin communal à Villiers-Bonneux sera dégagé. Madame le Maire répond que c'est déjà fait.

Déchetterie Thorigny-Sur-Oreuse : Mr Noël CHARPENTIER demande s'il y a des nouvelles concernant la future déchetterie sur la commune de Thorigny-Sur-Oreuse. Madame le Maire lui répond que non.

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) et déchetterie : Mr Manuel CALDEIRA demande si le REP entraînera des coûts supplémentaires pour les communes. Madame le Maire lui répond qu'elle ne sait pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Perceneige, le 26 Mai 2023.

Le Maire, Florence GESSERAND

DES LIVRES À L'ÉCOLE !

L'espace garderie de l'école a fait place depuis quelques temps à un tout nouvel endroit : la ludothèque de l'école. Un lieu qui se veut à la fois pratique et accueillant pour les élèves. L'espace regroupe une zone de lecture, équipée de bibliothèques et de bacs à livres, une zone de jeux, et une zone libre, que les enfants utilisent principalement pour dessiner.

Chaque jour, une classe vient s'y installer pour le quart d'heure de lecture, une action qui vise à promouvoir la lecture et le plaisir de lire chez les enfants. Les enfants peuvent venir y emprunter des livres s'ils le souhaitent, et la démarche plaît d'ailleurs beaucoup aux enfants. Les titres phares des emprunts : "Louca", une bande-dessinée sur le thème du football, et "Danse avec moi", une bande-dessinée sur le thème de la danse. Toutefois il n'y a pas que des bandes-dessinées dans la bibliothèque : on y trouve des albums pour tous les âges, des romans, des mangas, et des documentaires sur la nature, les sciences, l'histoire, la géographie, le sport...



L'école a composé son fonds documentaire avec l'aide gracieuse de la mairie qui a laissé accès aux ouvrages présents dans la médiathèque non utilisée. L'école étant toujours à la recherche de livres pour compléter l'offre proposée aux enfants, n'hésitez pas à faire signe si vous avez chez vous des livres pour la jeunesse (l'école privilégie toutefois les livres datant d'après 2010 pour proposer aux enfants des livres récents, avec un contenu adapté).



Kermesse ensoleillée, enfants émerveillés et récompensés !

Ce dimanche 2 juillet (initialement prévue le samedi 1^{er} juillet, un report fût nécessaire pour cause de météo pluvieuse), s'est déroulée la kermesse de Perceneige.

Découvrez ou retrouvez les moments forts de l'organisation de la kermesse de 11h30 à 16h30. Avant de permettre la satisfaction des enfants qui ont pu profiter de nombreux stands de jeux puis de la restauration avec leur famille, les parents engagés dans la préparation se sont affairés avec les maîtresses pour la mise en place.



Kermesse en place !



Les enfants en ont bien profité !



Les enfants ont réussi à enthousiasmer tout le public !



Ils ont été applaudis et récompensés par des livres offerts par la municipalité.



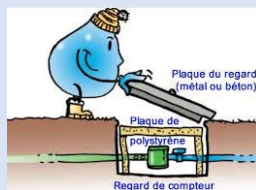
Merci à tous !

Merci à tous !

VIE COMMUNALE

DATES DES RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU POUR SEPTEMBRE 2023

- Courroy, lundi 11 septembre
- Grange le Bocage, mardi 12 septembre
- Sognes, mercredi 13 septembre
- Villiers Bonneux, jeudi 14 septembre
- Vertilly, lundi 18 septembre
- Courceaux, mardi 19 septembre
- Plessis du Mée, mercredi 20 septembre



Veillez nettoyer et dégager les emplacements des compteurs. En cas d'absence laisser les clés à vos voisins ou retourner en Mairie l'avis de passage dûment complété.

VIGILANCE SÉCHERESSE

Les conditions météorologiques de ces derniers mois ont conduit le Préfet de l'Yonne à signer un arrêté en juin 2023, plaçant le département de l'Yonne en vigilance sécheresse. Le nouvel arrêté est disponible dans votre Mairie et sur : www.yonne.gouv.fr/secheresse



16 DOUBLETTES ENGAGÉES AU CONCOURS DE PÉTANQUE



Joli succès de participation pour le concours de pétanque organisé par les boulistes de Perceneige le samedi 20 mai dernier à Plessis du Mée. 16 Doublettes se sont affrontées dans la cour de la cantine à Plessis du Mée qui avait été mis à disposition par la municipalité. Cette belle journée s'est terminée par les victoires de l'équipe Alain et Gilbert qui se sont vu

remettre un barbecue, l'équipe n°2 Gérard et François un gaufrier, et équipe n°3 Sandrine et Sébastien un rasoir électrique. Un lot a été remis à Florine en tant que 1^{ère} participante féminine. Le verre de l'amitié a clôturé cet après-midi festif.

LA CHORALE « LE CHŒUR TOURNE'SOL » EN CONCERT

Les 23 choristes ont donné de la voix vendredi 16 juin dernier en interprétant un répertoire éclectique devant un public venu en nombre et qui a été séduit par la « formation » de Sophie MABIALA qui ne peut que se féliciter de cette jolie prestation. La tenue de ces chanteurs amateurs était complétée par une écharpe en soie peinte sur un fond blanc par les adhérents de deux associations de Perceneige avec le logo de l'Association représentant des fleurs de Tournesol.



Cette soirée s'est déroulée en toute convivialité avec en fin de spectacle des pâtisseries « maison » offertes par les choristes qui ont été appréciées. Pour la rentrée de Septembre 2023 rejoignez ce chœur ouvert à tous et sans conditions.

Le Répertoire est très large : Renaissance, Années 50, 60, 70, 80... et aussi des chansons de la période actuelle, mais

plutôt axées sur le chant en langue française. La seule règle à respecter : OSER CHANTER, et ne jamais dire que l'on chante faux...

VIE COMMUNALE

A LOUER

Un logement communal est disponible à la location. Il s'agit d'un T1 situé au 1^{er} étage d'un logement à Plessis du Mée. Il comprend un salon séjour, une cuisine, 1 chambre, une salle de bains et WC séparés. Le loyer mensuel est de 390 €uros.



ACHAT GROUPÉ DE FIOUL

Une commande groupée de fioul devrait se faire en Novembre 2023.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS et des HAIES



Devant une maison individuelle, l'entretien des **haies** situées en limite de propriété incombe à **l'occupant** de même que l'entretien du trottoir, qu'il soit propriétaire ou locataire. Ce nettoyage doit se faire dans l'intérêt général de la rue, pour une question de sûreté, de sécurité mais aussi de salubrité publique. Il est important de pouvoir circuler dans la rue sans être gêné par un **quelconque** obstacle qui risquerait de blesser un passant. **Vous devez désherber, balayer les feuilles mortes ou tout autre dès le moment où cela devient nécessaire.**

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT à LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE NOGENT SUR SEINE

Pour les centrales nucléaires, le rayon du PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été étendu de 10 km à 20 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. En tant que Perceneigeois, nous sommes concernés par ce PPI.

Alerte Nucléaire je fais quoi ?

- 1 - je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment,
- 2 - je me tiens informé (radio, télévision)
- 3 - je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,
- 4 - je limite mes communications téléphoniques,
- 5 - je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6 - je me prépare à une éventuelle évacuation.

Qui sont les acteurs de la protection et de l'information des Personnes ?

- 1 - EDF
- 2 - ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- 3 - le Préfet il décide des actions de protection de la population
- 4 - le Maire il agit sous la direction du préfet dans le cadre de son PCS (Plan Commune de Sauvegarde)
- 5 - Les CLI (Commissions Locales d'information) sont des assemblées qui ont une mission de suivi, d'information et concertation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Un exercice nucléaire est prévu en fin d'année, nous vous donnerons des informations le moment donné.

La CLI de Nogent sur Seine réunis en Assemblée Générale le 14 juin dernier, a accueilli avec un grand intérêt le projet de candidater pour l'installation de nouveaux réacteurs EPR sur le site actuel du CNPE et ont confirmé leur volonté de prendre toute leur part dans l'information du grand public au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.



VIE COMMUNALE

INVITATION pour la visite de L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. Julien ODOUL député de notre circonscription invite les Perceneigeois à visiter cette noble Institution qu'est l'Assemblée Nationale le **Lundi 4 septembre 2023**.

Pour y participer vous devez contacter Pascal Varaldi par mail :

pascal.varaldo@wanadoo.fr ou tél 07 72 14 86 32.

Il vous faudra fournir vos : Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone et mail ainsi qu'une copie de votre Carte d'Identité.

Le transport s'effectuera gratuitement par car avec un départ à 13 h 30 pour un retour vers 19 h 30

Votre inscription doit lui parvenir impérativement avant le 10 Juillet 2023.



FÊTE DE LA MUSIQUE



Pari réussi pour cette 1^{ère} Fête de la Musique samedi 24 juin à Perceneige. Mister Moon, ce duo ardéchois expérimenté nous a fait découvrir son univers musical dans une atmosphère intime et chaleureuse en accord avec le cadre champêtre du Parc de l'école à Plessis du Mée. Une centaine de perceneigeois ont répondu présent à cette manifestation de très bonne qualité organisée par la municipalité. Nous remercions Malika production et Alexandre pour leur participation, mise en place du matériel de sono et animation.

Une exposition Multi-artistes complétait ce tableau bucolique.

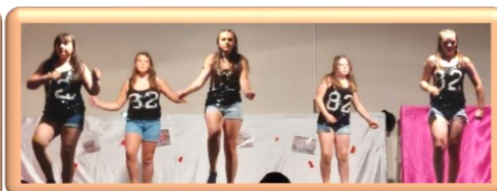
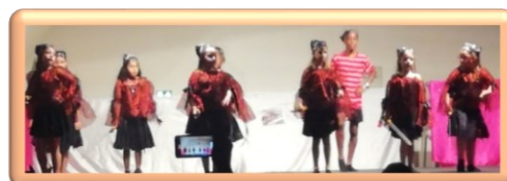
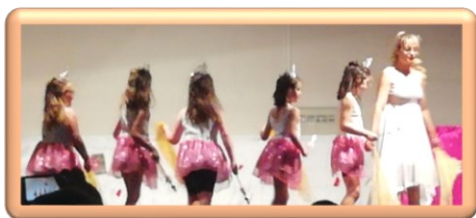


Tout un chacun a pu se restaurer auprès du foodtruck « Les Saveurs salés sucrés de Valérie », ou de l'ACIP avec « Hot Dog » et gâteaux. La Bière était au profit des courses solidaires « Enfants sans Cancer » qui sont l'occasion de mobiliser autour de la cause du cancer des enfants, et de collecter des dons pour la recherche.



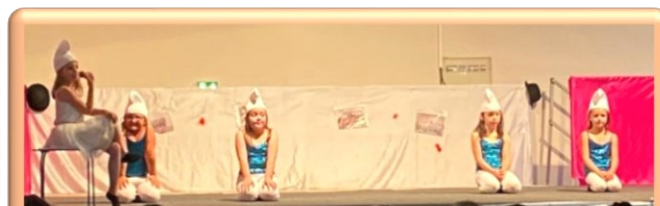
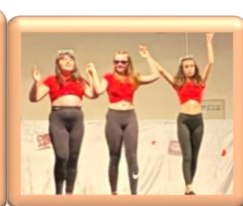
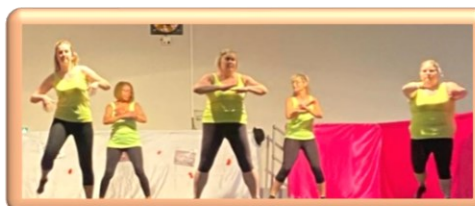
VIE COMMUNALE

LA TROUPE TOURNE'SOL A PRÉSENTÉ SON SPECTACLE DE FIN DE SAISON SAMEDI 1^{er} JUILLET



La salle polyvalente a fait salle comble lors de la soirée spectacle de fin de saison de la « Troupe Tourne'sol », avec 22 chorégraphies au programme. Les 25 danseuses se sont succédées sur la scène avec des costumes différents et des musiques très rythmées. Les spectateurs ont apprécié le parfait enchaînement des danses, la belle application de toutes les participantes et la belle ambiance qu'elles ont su mettre.

Rappel : Les cours de danse ont lieu tous les mercredis après-midi avec Johanna leur Professeur de Danse dans la salle de Plessis du Mée, pour l'ensemble des danseuses qu'elles soient dans le niveau : Petites, Moyennes, Ados ou Adultes.



Selon le géographe Yves Boquet, qui ne serait pas le seul à affirmer ce genre d'information, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est bien l'Yonne qui coule sous les ponts de Paris, et non pas la Seine tel qu'il est faussement écrit depuis des siècles. Cette précision apportée, elle mérite quelques éclaircissements sur un sujet qui, certes s'il ne peut être qualifié de « brûlant » mérite toutefois que l'on s'y arrête quelques instants. Il est dit qu'en matière de calcul hydrométrique lors du croisement de deux fleuves, pour savoir lequel se jette dans l'autre, il est nécessaire tout simplement de mesurer leur débit ! Le plus important des deux continuera sa route tranquillement jusqu' à la mer, sauf s'il rencontre à nouveau un autre fleuve dont le débit serait plus important que le sien. Auquel cas son parcours sera terminé et il deviendra systématiquement affluent de celui dont le débit a été relevé le plus conséquent.

Dans le cas qui nous intéresse la rencontre des deux fleuves concernés s'effectue à Montereau



Fault Yonne (Seine et Marne) et c'est bien l'Yonne qui affiche le débit le plus important. A ce point

de rencontre la Seine apporte un volume de 80 m³ seconde, alors que l'Yonne pour sa part en débite 93. Disons-le ouvertement, le constat des chiffres ne laisse pas planer le moindre petit doute. Mais il y a pire concernant la Seine, après une analyse plus poussée de son parcours, on constate que lors de sa rencontre avec son affluent nommé l'Aube, elle ne se trouverait plus du tout dans la course ! A vrai dire lors de son croisement avec l'Aube qui s'effectue à Marcilly sur Seine, une erreur de calcul identique aurait été commise. L'Aube présenterait à cet endroit un débit de 41 m³ cubes seconde, alors que la Seine n'en apporterait que 33. Vous avouerez que pour commettre deux fois de suite la même erreur, il faut presque le faire exprès. Inutile de vous montrer perplexe, les chiffres que je vous donne sont parfaitement vérifiables. Donc, si nous résumons la situation réelle, voici où nous en sommes : La Seine disparaît du paysage à Marcilly sur Seine ou c'est l'Aube qui du fait de son débit supérieur va continuer jusqu'à Montereau.



Là, elle y rencontrera l'Yonne qui à son tour, (au vu de son cubage plus important) va continuer sa route tranquillement jusqu' à l'estuaire de Honfleur. Il faut pour être précis, mettre en évidence le fait que si l'Yonne parcourait à partir de Montereau le chemin effectué par la Seine, sa longueur totale serait supérieure à cette dernière de 26 km. Donc, je vous le confirme, tous les arguments penchent en faveur de notre « Yonne préférée ».



Fortement intrigués par les chiffres que je vous annonce, la question qui vous vient à l'esprit est bien évidemment celle-ci : Mais alors, comment cette monstrueuse erreur a-t-elle été commise ? Là mes enfants, c'est une tout autre paire de manches, et vous allez voir que tout s'en mêle. Je commence par la Seine, et pour se faire il faut remonter à la source de son histoire. De façon extrêmement ancienne le qualificatif « Seine » irait dénicher ses origines au sein d'une divinité : La déesse "Séquana" Une thèse alliant à la fois les mythes, les croyances, et tout le "tintouin"... Je me garderai bien d'extrapoler sur ce sujet qui se trouve à peu près aussi clair que de la suie délayée ! Toujours est-il qu'une fois la rivière « Seine » en quelque sorte sanctifiée, il devenait bien compliqué d'y changer quelque chose ! J'opterais pour une autre explication qui me semble toutefois plus plausible. La Seine posséderait un avantage majeur sur notre « Yonne bien aimée » elle hériterait d'une longueur navigable bien supérieure à celle de l'Yonne, celle-ci n'étant pas très bien lotie de ce côté-là. En effet, la Seine devient praticable peu de temps après sa source, lorsqu'elle rencontre la rivière « Douix » qui lui procure un cubage d'eau relativement intéressant. A contrario, notre « Yonne chérie » ne fait pas vraiment le poids, car elle commence seulement à se montrer docile à partir de Clamecy, et encore, tout juste ! Le plus réaliste serait de dire que c'est véritablement à Auxerre, que l'on peut parvenir à l'exploiter pleinement. Ceci explique donc cela, et ce n'est peut-être pas innocent, si l'on a privilégié l'appellation « Seine » jusqu' à la mer éventuellement pour simplifier un peu l'affaire.



Autre chose, j'ignore à quelle époque précise, le cubage des fleuves concernés a été effectué, mais

sans doute que le « débitomètre » employé pour mesurer les mètres cube de « flotte » s'avérait moins précis que celui employé pour la mesure des litres de « pinard » produits dans notre Bourgogne chérie !

A présent, il faut que je vous dise : " Et si nous tentions de remettre les choses à plat, de nous immiscer dans la configuration telle qu'elle aurait dû exister à l'origine ? Accrochez-vous mes enfants il va y avoir du boulot et je sens que la démarche ne va pas être facile. Allez chiche, on va parler poésie en



s'occupant, pourquoi pas, de ce bon vieil Apollinaire !

N'est-ce pas lui, qui nous gratifiait de ce si joli poème :

- Sous le Pont Mirabeau coule la Seine,
Et nos amours faut qu'il m'en souviennne,
- La joie venait toujours après la peine », etc....

Et pan sur le bec (tel que le dirait un fameux "Canard enchaîné ") tu as tout faux mon vieux Guillaume, ce n'est pas du tout cela que tu aurais dû écrire, mais plutôt ceci :

- Sous le pont Mirabeau coule l'Yonne,
et nos amours
- Il faut qu'il m'en souviennne, la
joie venait toujours après la peine, etc...

Et notre ami Prévert, si nous lui remettons les pendules à l'heure à lui aussi :

la Seine a de la chance elle n'a pas de soucis,
Elle se la coule douce de jour comme de nuit,
Et elle sort de sa source tout doucement sans bruit
Et sans faire de mousse sans sortir de son lit, etc...

Toi aussi tu as tout faux mon vieux « Jacquot » dans ta première phrase tu aurais dû écrire :

- L'Yonne a de la chance, Elle n'a pas de soucis etc...

Plus près de nous, moins célèbre que les deux précédents mais non moins méritante, j'y ajoute la poésie de Karine Persillet :

« Paris » capitale de la France,

- Un long fleuve te traverse,
- Sous tes grands ponts immenses,
- Tout doucement coule la Seine ...etc...

Karine, toi aussi tu te trompes, car en réalité tu aurais dû écrire :

- Sous tes grands ponts immenses ;
- Tout doucement coule l'Yonne, etc...

Eh bien quoi, vous n'allez pas prétendre que toute cette littérature est moins jolie si l'on remplace le mot « Seine » par celui de « l'Yonne » tout de même, et d'ailleurs que suis-je en train de faire, je ne vous cacherai pas que je tente de rendre justice à notre « Yonne bien aimée », en clair de récupérer tous les écrits qui nous ont été volés par le cours de

l'histoire ! Je m'échine pour rendre à César ce qui est à César voilà tout ! je sens pourtant que parmi vous il en est à qui ces changements ne plaisent pas trop, ce sont sûrement des Parisiens d'origine qui n'apprécient guère que l'on touche à leur littérature. Mais quoi donc, ils seraient prêts à me faire une « Scène » pour une histoire de « Seine » ? Voyons, c'est logique, cela va de soi, tous ces poèmes nous appartiennent puisque nous sommes Icaunais ! Seul un sentiment de justice anime ma démarche. Tiens, par exemple, prenez notre regretté Johnny Halliday, avec son phrasé qui lui était propre, quelle réflexion aurait-il faite, si on lui avait raconté cette histoire ? Moi je suis sûr qu'il aurait répondu en pensant à la Seine : « Ah que coucou » ! Et il aurait eu raison parce qu'en effet, dans la nature, n'est-ce pas le coucou qui s'approprie le lit des autres ? Or, que fait la Seine en réalité, elle squatte le lit de l'Yonne ! Merci Johnny pour ton analyse, et au passage, c'est nous qui te faisons un petit coucou !

Bon, à présent comment faire pour les informer nos Prévert, Apollinaire et Autres ? C'est ma foi assez vrai, la plupart d'entre eux ont « plié bagage » bien avant l'arrivée du portable, donc pour ceux-là aucune solution n'est envisageable. Quant à ceux qui auraient rejoint le Paradis plus récemment, leur portable doit forcément se trouver déchargé ! Dites-moi un peu, où croyez-vous que l'on puisse recharger cet instrument dans l'immense galaxie où ils résident désormais ? Peut-être est-ce possible les jours d'orage, moyennant le courant généré par les éclairs ? Bof, trois fois bof, que voilà bien une supputation fort approximative. Redescendons sur terre, en vérité, il ne sera jamais possible de pouvoir les joindre ! C'est fichu mes enfants, aucun d'entre eux ne pourra être informé de cette grossière erreur, et la Seine continuera de s'approprier un lit qui ne lui appartient pas jusqu'à la mer. Bon, dans mon analyse légèrement « foldingue » j'ai toutefois la certitude que certains d'entre vous vont rejoindre mon avis sur la chose.



Mais bien franchement, cette affaire de « Seine », que je porte sur le devant de la « Scène », mon intention bien sûr

n'était pas de vous en faire toute une « Scène », cependant reconnaissez tout de même, que cette vilaine histoire est relativement mal'saine...
Y.E.

Ceux du 89^e régiment d'infanterie de SENS

Eugène AUBERT & Albert BOUCHER

Comprendre et redécouvrir le tragique destin de nos soldats perceneigeois exige de resituer les événements dans leur contexte historique.

C'est pourquoi je vais parler de l'ensemble avant de vous présenter mes recherches sur Eugène et Albert.

L'objectif stratégique et vital pour un pays en danger de guerre est de pouvoir mobiliser ses armées très vite afin qu'elles rejoignent les zones de combats tout aussi vite.

L'organisation territoriale de l'armée française est divisée en 21 régions militaires correspondant à 21 corps d'armée.

La plupart des villes ont leurs régiments qui sont principalement constitués d'hommes de la région. Ils peuvent ainsi rejoindre leurs affectations en quelques heures.

L'Yonne a deux centres de recrutement SENS et AUXERRE.

SENS est celui de tous les jeunes de Perceneige appelés à 20 ans. Dans cette ville se trouve la caserne du 89^e régiment d'infanterie. Cela explique le nombre élevé de soldats de nos villages en son sein.

Le 89^e R.I appartient à la Ve région militaire dont le siège est à ORLEANS où se trouvent stationnées deux divisions, la Ixe d'Orléans et la Xe de Paris.

Le 89^e est un régiment de 3300 hommes environ.

Les 1^e et 3^e bataillons sont basés à Paris et le 2^e à Sens.

Ces précisions permettent de comprendre que la machinerie militaire est sophistiquée.

Le 89^e régiment d'infanterie de SENS



La caserne GEMEAU du nom d'un célèbre général de NAPOLEON (1790-1868) fut construite en 1874.

Après le désastre de la guerre de 1870-71 la France s'organise en grands projets de construction de fortifications aux frontières et de casernes dans les villes. Tous ceux qui firent leur service militaire, gardent en mémoire ces bâtiments, tous très semblables car édifiés à la même époque.

La caserne GEMEAU existe toujours et se situe à 250 mètres au nord de l'hôpital Saint Jean de Sens.

Elle connut une période douloureuse durant la seconde guerre mondiale en devenant une prison allemande.

Depuis 1946 ce lieu est devenu une Ecole Nationale de Police qui forme aujourd'hui 200 fonctionnaires chaque année.



Revenons à notre histoire locale.

Sur les 55 soldats tués durant la guerre, 10 sont morts au sein du 89^e RI et tous durant les deux premières années.

La période allant d'août 1914 à fin août 1916 (la moitié du conflit) fut la plus meurtrière du conflit.

Entre les 900.000 morts, les 400.000 prisonniers et le million de blessés, rares sont les mobilisés de la première heure encore en capacité de servir.

Le poilu de 1914-1918 est un rescapé.

À Perceneige 41 décèdent durant les 26 premiers mois.

Année	Nombre de mois	Nombre de tués
1914	5	14
1915	12	17
1916	12	13
1917	12	5
1918	10	6
	51	55

Récapitulatif par année pour notre commune

Environ 17% des mobilisés sont tués durant cette guerre, mais concernant les premiers partis, c'est-à-dire ceux nés dans les années 1892 à 1894 ils sont près de 30%

Un jeune sur trois ne reviendra pas, sans compter les mutilés survivants.

On qualifie les jeunes de 20-22 ans en 1914 de génération sacrifiée.

Abordons maintenant le destin de nos deux soldats.

Eugène AUBERT est né le 13 novembre 1873 à Grange le Bocage son père Gustave est aubergiste. (Il décède le 27 janvier 1911.)

1911 l'année du recensement de la population précise qu'Eugène vit toujours chez sa mère à Grange avec son frère aîné Louis Paul. Ce dernier est paraplégique, raison de sa réforme en 1897. (Il décèdera en 1953 à 83 ans.)

Eugène, maçon de métier au moment de son service militaire, où il obtient un certificat de bonne conduite, est maintenant ouvrier agricole.

Il possède un niveau d'instruction 3, c'est-à-dire qu'il sait lire et écrire et possède « une instruction primaire plus développée »

Il est rappelé le 1^{er} août 1914, affecté au 89^e et est tué entre le 13 et le 19 juillet 1915 dans l'Argonne à 42 ans.



Ce qu'il reste de ces forêts après la guerre

Albert BOUCHER est né le 1^{er} avril 1892 à Villiers Bonneux.

Fils de Gustave, aubergiste (lui aussi) et d'Eugénie BOURGOIN, il est l'aîné d'une grande fratrie. Ils sont 7 enfants. 4 garçons et 3 filles. Le petit Paul né en 1906 décède à 16 mois.

En 1900, 14% des enfants mourraient avant 12 mois.
28% n'atteignaient pas 20 ans

Il possède, lui aussi une instruction de niveau 3.

Il est perruquier de profession.

Le 2 septembre 1913, il est classé soutien indispensable de famille mais est cependant incorporé un mois plus tard au sein du 89^e R.I.

Il est toujours sous les drapeaux le 1^{er} août 1914, affecté au 89^e.

Il est nommé caporal en janvier 1915, il est tué entre le 13 et le 19 juillet 1915 dans l'Argonne à 23 ans.

Ses deux jeunes frères sont mobilisés aussi, Marcel en 1916 à 19 ans est blessé à la main par éclat d'obus.

Raymond l'est en avril 1918 à l'âge de 19 ans et terminera son temps d'armée en 1921 avec les troupes d'occupation en RHENANIE (Allemagne).

Combattant « que » de 1918, il recevra cependant la médaille commémorative de la Grande Guerre.

Après la guerre, la famille BOUCHER quittera Villiers Bonneux pour Sens, Soucy et le département de l'Aube.

Pour ces deux malheureux, la date de décès retenue sera celle du 14 juillet 1915. Leurs actes de décès seront transmis aux Maires des deux villages le 15 septembre 1915.



Le Monument-ossuaire de la Haute Chevauchée sur la commune de LACHALADE dans la Meuse renferme les restes de 10.000 soldats inconnus

Qu'indique l'historique du régiment pour cette période ?

Le régiment engagé sur la colline de VAUQUOIS de février à juillet 1915 y subit des pertes énormes. Les survivants sont retirés du front le 12 juillet pour un repos. Le jour même, ils reçoivent le contre-ordre de se porter en Argonne où les Allemands, à la suite de bombardements par obus asphyxiants, sont arrivés à s'emparer de quelques tranchées et menacent de percer le front. Les français arrêtent l'ennemi le 13. Le 14, le 89^e attaque à trois reprises, reconquérant la position, puis l'organisant.

La 1^{ère} compagnie est alors citée à l'Ordre du Régiment avec la mention suivante :

« Partie à l'assaut d'une position ennemie avec un entrain remarquable. Malgré les pertes subies, ses chefs mis hors de combat les uns après les autres, la 2^e section de la 1^{ère} compagnie s'est portée vaillamment sur une crête qu'elle était chargée d'occuper ; s'y est maintenue et l'a mise en état de défense sous un feu violent d'infanterie et de mitrailleuses. »

Cette bataille marque la fin des combats offensifs au nord de Sainte Menehould, bientôt débutera celle de Verdun.

La suite, nos deux soldats ne la connaîtront jamais.

Ce régiment enregistra un nombre de tués supérieur à son effectif de départ. Nos deux Perceneigeois présents depuis le premier jour n'avaient quasiment aucune chance de « s'en tirer » indemnes.



Frédéric FAURE

Courriel:acg191419@gmail.com

<https://acg191419.wixsite.com/acg1419>

RECETTES PÉRIGOURDINES D'ANNIE de Montguyard en Dordogne près de Bergerac en Périgord Pourpre

TERRINE DE FOIE GRAS TRUFFÉ MI-CUIT

Ingrédients

- 1 foie gras frais de canard d'origine Sud-Ouest d'environ 600 g
- 8 g de gros sel gris (de Guérande par exemple)
- 2 cuillères à café rases de poivre noir en grains
- 1 grosse cuillère à soupe d'eau de vie truffée



Ustensiles

Une terrine en terre ou faïence, Un moule à manquer dans lequel la terrine peut être posée, Four à chaleur tournante. Dans le moule à manquer, mettre de l'eau et le placer dans le four à 150°C.

Il s'agit de cuire le foie gras au bain-marie.

Dénervé soigneusement le foie sans l'écraser, ou bien utiliser un foie dénervé. Le rouler dans le sel. Mettre les grains de poivre au fond de la terrine. Poser le foie salé dessus et tasser fortement avec les deux mains croisées. Mettre quelques grains de poivre, trois lamelles de truffe dessus (ce n'est pas obligatoire) et une grosse cuillère d'eau de vie truffée.

Fermer la terrine avec son couvercle et la déposer dans le moule à manquer 45 minutes. Sortir l'ensemble du four puis ôter la terrine chaude du bain-marie.

Enlever un peu de graisse chaude du foie et la réserver au frais pour par exemple, parfumer des pommes de terre sautées. Laisser un peu refroidir, emballer la terrine encore chaude dans du papier film et la mettre au réfrigérateur.

POMMES DE TERRE AUX CÈPES (appelées pommes de terre sarladaises)



Ingrédients

- 1 kg de pomme de terre
- 3 ou 4 cèpes assez fermes
- 2 cuillerées de graisse de canard ou d'oie
- 6 belles gousses d'ail et un beau bouquet de persil, Sel-poivre.

Ustensiles : 1 poêle, 1 hachoir. et modérer le feu au minimum. Retourner toutes les dix minutes, pendant $\frac{3}{4}$ d'heure. Les pommes de terre sentiront le cèpe. Déguster ces merveilleuses patates avec un confit, un rôti, du gibier ou plus simplement, avec une salade.

Il s'agit de confire les pommes de terre à la poêle. Eplucher et couper 1 kg de pommes de terre en petits dés ou en rondelles fines. Couper en lamelles 3 ou 4 cèpes assez fermes. Faire chauffer 2 cuillerées de graisse de canard ou d'oie dans la poêle.

Quand la graisse est bien chaude, y jeter les pommes de terre et les cèpes. Les faire rissoler à feu vif. Les retourner sans cesse. Quand les pommes de terre et les cèpes sont rissolés et de belle couleur, saler et poivrer.

Ajouter un hachis de 6 belles gousses d'ail et de persil, mélanger. Couvrir avec un couvercle métallique

GÂTEAU AUX NOIX

Ingrédients pour 8 personnes

- 250 g de noix entières décortiquées
- 4 œufs
- 125 g de beurre mou + beurre pour le moule
- 250 g de sucre en poudre
- 15 cl de lait
- 180 g de farine
- 1 sachet de levure chimique



Ustensiles

1 moule à gâteau de votre choix. Un moule en silicone est souhaitable pour obtenir un gâteau plus croustillant, 2 saladiers, 1 batteur électrique

Cuillère maryse, Four. Préchauffer le four à 180 °C (Th.6). Mixer les noix, Séparer les blancs des jaunes d'œufs. Dans un saladier, mélanger le beurre mou avec le sucre en poudre. Ajouter les jaunes d'œufs. Lorsque le mélange est lisse et homogène, ajouter le lait, la poudre de noix, la farine et la levure chimique. La pâte doit être assez épaisse.

Monter les blancs en neige ferme et les incorporer délicatement à la pâte en deux fois. Remuer doucement à l'aide de la maryse.

Verser la pâte dans le moule beurré et fariné. Enfourner pour 40 minutes de cuisson voire plus...La gâteau doit être bien doré. Laisser refroidir sur une grille avant de déguster. Ce gâteau peut se garder plusieurs jours. Le goût de la noix est alors encore plus prononcé.

JEUX JEUX JEUX

Genres musicaux



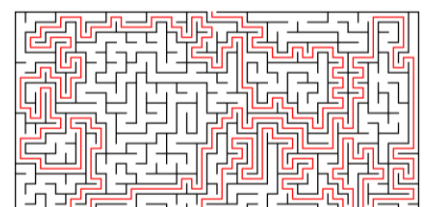
J S A P W V B H R T F J X O F H P W P U
 N E S S G B X E J L E Y Z M Ç X B D O T
 L U E H F C N P A T N Y T P F K U H P L
 W L Z A W T T M A L W V Z D C D D S R O
 M B K V P Q E N N R U D K C R L U K O F
 Z Y I I K N O P Q Z P P C O Z F J E C F
 Z M R T C S T S Y M P H O N I E M C K G
 S L P O O W O L H S B T R C Ç T O N X K
 K A E A R C H Z C E N O B E H U N A F H
 T T F H D M P N C Q P C Z R N E D R T K
 C E W P R L R M H E I Z B T D W H T Ç W
 Z M B T A W A I R W A Z R O R T E V N Y
 O O G Z H M P A U J W Y U G R U N G E P
 R A C Z B H T V F I S R J L S A L S A Q
 T T P O O A N W G Z U Q O A U V R A C V
 S E Q P E H L K A H Z P R E G G A E H Y
 C A Y S K C R L K D U F N E V Q I I E W
 M W K B P D G O E O N H C E T F Z G X Y
 Z S Y X S M H F S T K C T W N K Q W W W
 R A T D Z I X K I O S S C Ç W E C X H K

- | | |
|-----------|-----------|
| Ballet | Opéra |
| Blues | Pop rock |
| Concerto | Raï |
| Country | Rap |
| Flamenco | Reggae |
| Folk | Rock |
| Grunge | Salsa |
| Hard rock | Sonate |
| Hip-hop | Symphonie |
| Jazz | Techno |
| Mambo | Trance |
| Métal | |

9	3				1			
	5	8						
6		1		2				
					4			9
		3	5			4		8
	4				8		2	
					6			4
		5						
			4	3	2	8		

Solutions des jeux précédents

I L T R X T E N G I E B D Z D U M D
 C K E O P K K D D H G F E S E N N P
 L C N N R J S E N X Y Ç F B G M F C
 F V Y A R R E V B M S K I H U B V D
 S W U Z C S E P A E E P L O I K C E
 P A R A D E U I R L N U E P S S A R
 W O Q W S W Ç G P L B I Q K E F P U
 S A Q M L Z I T U E C L B S R H N T
 F R Z S A N Ç S L N M O D M A D K I
 S L G F E Q Z C X I A L Ç S O M X R
 E E N S E U U X A H R E P E Z L N F
 R Q S E Y D E I W C D H C S F Ç O Q
 P U N E D M Ç K L I I O Q S C V X C
 E I Ç O N F D S Y L A U E A B Z B V
 N N R D U G A E Ç O E Ç Q H X Ç J M
 T C A N R G U N O P H R X C I D Q J
 I R H X J A A B F C O N F E T T I S
 N E C K O R E T G A U F R E E E O Y
 B P R E I L A V A N R A C F H H L B
 P E R W G U I G N O L E K M A A Q L



INFO UTILES

Il est né :

1 - Lucas MEUNIER né le 17/04/2023, fils de Jennifer BARATA et Christophe MEUNIER de Sognes.



Ils se sont unis... Tous nos vœux de Bonheur



1 - Le 20/05/2023 Amandine LEVASSEUR et Bruno BLEUX de Plessis du Mée,
2 - Le 27/05/2023 Maria Isabel DIAS DE OLIVEIRA et José HENRIQUES PEREIRA de Villiers Bonneux.
3 - le 17/06/2023 Reine CORNILLARD ET François MULETTE de Sognes.

MÉDECINS

Sergines 03 86 66 30 03
Thorigny 03 86 88 43 61
Trainel 03 25 39 16 29



Le Cabinet des Infirmières de Perceneige :
LAMARRE, CAIGNOL, CACHON,
Le Fruitier : 5, Rte de Sens - Thorigny/O
Téléphone : 03 86 88 90 18



Les Pharmacies



Sergines : 03 86 66 30 22

- Du Lundi au Vendredi 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 19 h
- Le Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 fermé l'après-midi

Thorigny sur Oreuse : 03 86 88 45 29

- Lundi fermé le matin puis ouvert de 14 h 15 à 19 h 30
- du Mardi au Vendredi 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30
- Samedi après-midi de 14 h 15 à 17 h.

Trainel : 03 25 39 11 04

- Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h 15 Samedi 9 h 12 h 15 et Fermé l'après-midi

ASSISTANTES MATERNELLES À PERCENEIGE

- Denise CAPLOT 15 rue Thuyas à Plessis du Mée - 06 17 46 37 41
- Christine PERET 1 rue Tamaris à Plessis du Mée - 06 83 43 08 31
- Patricia ROBERT 5 rue Tilleuls à Grange le Bocage - 06 10 15 39 36
- Rachel RICHARD 13 rue Glycines à Villiers Bonneux - 06 52 57 35

Maison de Services au Public à Sergines Tel 09 64 46 09 34

18, rue de l'Hôtel de villes 89140 - Sergines

Lundi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Mardi de 13 h 30 à 18 h

du Mercredi au Vendredi : de 9 h à 12 h de 13 h 30 à 17 h

Le Samedi : de 9 h à 12 h Mairie de PERCENEIGE

le 3^{ème} mardi du mois le **MATIN** sur **Rendez-Vous**.

**MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC**

Numéros Utiles

SAMU 15
Pompiers 18
Gendarmerie 17 ou 03 86 67 11 17
Urgences 112
Hôpital de Sens 03 86 86 15 15
Clinique de Sens 03 86 95 86 86
Epicerie Solidaire 03 58 45 46 75



Pédicure Podologue

Jessy PIAZZA

DE à domicile

TEL 06 12 73 90 27



LA POSTE

Sergines Agence Postale 03 86 88 63 92

Lundi 15h30 à 17h45 - Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 11h45,

Mercredi et Samedi de 9h à 12h,

Thorigny sur Oreuse, le Fruitier 5 Route de Sens 06 35 29 70 17

Mardi au Vendredi 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30, Samedi 9 h 12 h et Fermée le Lundi et le samedi après midi.

Pont sur Yonne 16 rue de l'Hôtel 03 86 67 90 15

Lundi au Vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30 - Fermé : Samedi et Lundi

Fontaine Fourches AP 23 rue St Martin 01 60 58 97 90

Du Lundi au Vendredi 9 h à 12 h - Fermé le samedi

Ordures Ménagères et Déchetteries - Horaires du 1^{er} Avril au 30 Septembre inclus

Collecte des bacs gris le vendredi des semaines paires et bacs jaunes le vendredi des semaines impaires.

Pour obtenir une carte d'accès pour la déchetterie de Bray sur Seine ou Gouaix, rendez-vous à la Mairie de PERCENEIGE avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Déchetterie de Pont sur Yonne (Route de St Sérotin)

La déchetterie de Bray sur Seine est à nouveau ouverte : ZI, Rue Albert Einstein à Bray/Seine



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H-12H		9H - 12H			9H - 12H
	14H - 18H	14H - 18H	14H - 18H	14H - 18H	14H - 18H

Déchetterie de Bray sur Seine (avec pièce d'identité et carte en Mairie)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	9 H - 12 H 30	9 H - 12 H 30	Fermé	9 H - 12 H 30	8 h 30 - 17 h 20
14 h - 17 h	14 H - 17 H	14 H - 17 H	Fermé	14 H - 17 H	